



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 mars 2017

DÉLIBÉRATION N°2017-022

OBJET : Recensement de la population : indemnisation du coordinateur communal

En exercice : 22
Membres
Présents(s) : 17
Pouvoir(s) : 2
Absent(s) : 5

Le treize mars deux mille dix-sept, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Crescent MARAULT, Maire.

Les membres présents en séance :

Crescent MARAULT, Michel DUCROUX, Guy CASSAN, Claire GUEGUIN, Jean-François HAMELIN, Christiane GALLON, Roger BUFFAUT, Michèle QUENNEVAL, Luc EUGENE, Michel BONNOT, Martine MORETTI, Christiane LEPEIRE, Christine BLANCHOT, Isabelle CAMBIER, Sylvie PORTE, Bénédicte NASTORG LARROUTURE, Bertrand POUSSIERRE

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Christian VEILLAT à Martine MORETTI, Christian BRUNEAUD à Michel DUCROUX

Le ou les membres absent(s) :

Aurore BAUGE, Christian VEILLAT, Christian BRUNEAUD, Philippe THOMAS, Axelle BONNIN

Secrétaire de séance : Madame Claire GUEGUIN



Les opérations de recensement de la population de la commune qui se sont déroulées du 19 janvier au 18 février sont maintenant achevées.

Pour réaliser cette opération la mairie a reçu une dotation de l'Etat de 6.613€. En contrepartie, la mairie a recruté de manière temporaire 6 agents recenseurs qui seront rémunérés à la feuille de logement collectée, soit un total de 4.623€ et a également engagé des frais administratifs évalués à 344,06€ (essentiellement des photocopies).

Mme Civeit Roger, secrétaire générale de la mairie a été nommée coordinateur communal du recensement et a été à ce titre chargée du suivi des opérations de recensement, de compilation des données et de saisie des questionnaires papier. Afin de compenser ce surcroit de travail qui a été réalisé en partie en dehors de ses horaires habituels, il est proposé de lui accorder une prime correspondant à la différence entre la dotation attribuée par l'Etat et les frais supportés par les opérations de recensement.

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer à Mme Civeit Roger ce solde d'un montant de 1645€ brut qui serait versé sous forme d'un abondement à son régime indemnitaire.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire

Crescent MARAULT

